

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES

Il est 20h15 le treizième jour d'octobre deux-mil-quinze, les élus étant tous présents, renoncent à l'avis de 48 tel que stipulé au Code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents : M. Mario Quirion, maire, MM. Les conseillers Gino Giroux, Claude Goulet, Hugues Arguin et Renaud Gosselin.

Mme la conseillère Diane Rancourt. Mme Renée Mathieu, dir. gén. est aussi présente.

M. Francis Bélanger est à l'extérieur du pays

Rés. 15-195

RÉPONSE À LA LETTRE DE M. GHISLAIN BOLDUC : SERVICES DE SANTÉ

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance d'une lettre adressée à Mme Patricia Gauthier, directrice générale du CIUSSSE par M. Ghislain Bolduc;

Il est proposé par : Renaud Gosselin

Et appuyé par : Gino Giroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS

QU'une lettre en réponse à cet envoi soit transmise à M. Ghislain Bolduc, député de Mégantic, la Municipalité désire rectifier les faits afin que sa position soit claire et sans ambiguïté.

QUE copie conforme soit envoyée à toutes les instances ayant eu copie de la lettre de M. Bolduc ainsi qu'à M. Pierre Moreau, ministre des affaires municipales.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par : Claude Goulet

Appuyé par : Gino Giroux

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

_____, maire _____ dir.gén./sec-trés.